



TINGUEUX  
VILLE



🔦 FRONTALE  
OBLIGATOIRE

# TINGUEUX TRAIL URBAIN

VEN.  
01  
/14  
19H30

OFF  
2022

10 KM

DÉPART  
PARC CROIX  
CORDIER

INSCRIPTIONS SUR [WWW.PROTIMING.FR](http://WWW.PROTIMING.FR) | 6€

# REGLEMENT DU TINQUEUX TRAIL URBAIN DU 1 avril 2022

**« Un parcours de course à pieds dans un parc sans penser à la compétition : Pas de dossard, Pas de chronométrage, Pas de classement, Le seul plaisir de courir et de venir passer un bon moment ! »**

## 1 – Organisation

Le Tinquex Trail Urbain est organisé par le Comité des Sports de TINQUEUX. Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits au Tinquex Trail Urbain

## 2– Droits d'engagement

Modalités d'inscription : inscriptions sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr).

**Les inscriptions sont limitées en nombre de participants:**

· 400 participants maximum

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans la présente information.

*En raison de la pandémie de Covid-19, l'équipe organisatrice met en place un protocole sanitaire issu des recommandations sanitaires. Ce protocole est donc susceptible d'évoluer régulièrement, en fonction de l'actualité sanitaire et des consignes imposées. Les principales obligations sont :*

- *Mise à disposition de gel hydro-alcoolique*
- *Un bracelet sera remis sur présentation du pass sanitaire valable afin de circuler sur les zones de départ et d'arrivée.*
- *Port du masque obligatoire de l'arrivée sur le site jusqu'au départ de la course, puis après le passage de la ligne d'arrivée jusqu'à votre départ du site*
- *cheminement matérialisé au sol et par des rubalises pour un circuit fluide des participants dans l'enceinte.*
- *Pas de distribution de bouteilles d'eau aux ravitaillements, vous devez disposer d'une gourde ou poche à eau pleine.*
- *Pas de ravitaillement à mains nues, vous recevrez à l'arrivée uniquement, un ravitaillement complet sous forme de sachets*
- *Soyez le plus autonome possible, pas de vestiaires, pas de douches.*
- *Le strict respect de toutes les consignes, aussi contraignantes soient-elles, est nécessaire pour pouvoir obtenir les autorisations administratives nécessaires*

### 3– Présentation du THN Off (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

**Vendredi 1 avril 2022**

- **Circuit** : Course de 10km environ

Ce Trail s'effectue en autonomie (Cf P.6 plus loin), en situation nocturne, **sans ravitaillement en raison des normes sanitaires.**

Parcours avec un départ et une arrivée dans le parc Croix Cordier

**Départ groupé à 19h30**

**Matériel Obligatoire**, à présenter lors de l'accueil: lampe frontale en bon état de fonctionnement.

Autres matériels facultatifs: Sac ou vêtements disposant d'éléments réfléchissants, porte bidon ou poche à eau, téléphone portable chargé.

La participation des marcheurs n'est pas autorisée sur les épreuves.

La participation de coureurs accompagnés de leur chien est interdite sur le parcours.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participant.e.s de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et éléments réfléchissants qu'ils s'engagent à retirer après la découverte du parcours. Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté.

### 4– Participation

L'épreuve est ouverte aux inscrits dans un principe de responsabilité individuelle. **Le prix est fixé à 6€**

### 5 – Inscriptions

Pas de certificat médical

.Pour participer à la course, il est nécessaire :

D'être inscrit de manière régulière

De venir en personne avec copie d'une pièce d'identité + matériel obligatoire + **pass sanitaire valide**

D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve (trail de nuit) et d'être parfaitement entraîné pour cela.

· Je déclare avoir réellement pris connaissance des informations et de l'éthique de la course dont toutes les informations se trouvent dans le présent règlement.

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir
- Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

## **6 – Principe de l'autonomie**

\*L'autonomie est définie comme étant la capacité à se gérer soi-même, sans avoir recours à autrui, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire d'éclairage et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...) dans un environnement naturel.

## **SANS RAVITAILLEMENT**

Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante (porte-bidon ou Camel bag fortement recommandé), d'une lampe frontale en bon état de fonctionnement.

## **7 – Dossards**

Pas de dossard

Un numéro de téléphone est disponible pour permettre de contacter les secours.

**06 50 01 01 18**

## **8 – Barrières horaires**

Pas de chronomètre (sauf le vôtre éventuellement !)

## **9 – Conditions particulières**

Les trailers s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux.

Chaque participant s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté. En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'évènement. Toute décision sera prise par la direction et communiquée sur le site <http://tinqueux.foulees.free.fr>, sur le site de départ ou pendant la sortie selon les situations.

Un remboursement total de l'inscription sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation liée à la situation sanitaire.

## **10 – Annulation d'inscription par le coureur**

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera possible

## **11 – Gestion des abandons**

En cas d'abandon, le coureur quittera le parcours sous sa seule responsabilité.

## **12 – Assurance -pour les inscrits-**

· Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

## **13 – Sécurité**

L'organisateur met en place les moyens de sécurité adaptés aux conditions de déroulement de cette manifestation sportive

## **14 – Charte du THN Off**

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre participants et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

\*Environnement :

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Toute personne ayant jeté des déchets sur le parcours pourra se voir verbaliser.

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et éléments réfléchissants) à l'issue de l'évènement. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

\*Balisage :

Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des trailers.

\*Solidarité entre les trailers :

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres trailers rencontrant des difficultés.

\*Respect des bénévoles :

Les participants – et leurs accompagnants – s’engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l’organisation du Tinquex Trail Urbain.

### **15 – Droit d'Image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des THN Off ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **16 – Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**D’autres informations utiles aux participants figurent sur le site internet**

**<http://tinqueux.foulees.free.fr>**

**et sur Facebook** : les foulées aquatintiennes